



SPIP 17 Antenne de SAINTES plus que toujours mobilisé !

Les personnels d'insertion et de probation syndiqués et non syndiqués du SPIP 17 Antenne de SAINTES, réunis en Assemblée Générale le 14 avril 2016 ont décidé de continuer à s'associer à la mobilisation nationale dénonçant l'inégalité de traitement des personnels d'insertion et de probation.

Sur le terrain le constat parle de lui-même, les difficultés en tout genre ne cessent de s'accroître, les effectifs de CPIP ne sont pas renforcés pour faire face à la charge de travail qui au fil des jours est de plus en plus importante dans des conditions de travail de plus en plus dégradées.

C'est pourquoi l'AG qui s'est tenue ce jour exige :

- L'ouverture de négociations statutaires, avec une remise à niveau immédiate du régime indemnitaire pour la filière insertion et probation.
- L'abandon du statut spécial devenu archaïque dans l'ère moderne du Travail.
- La confirmation officielle de l'abandon de la pré-affectation dans les futures promotions de CPIP.
- La valorisation du métier de CPIP par l'obtention d'un diplôme de Niveau II permettant l'accès à la Catégorie A pour notre fonction.
- L'inscription d'un véritable plan de recrutement, dans la prochaine loi de Budget de la Fonction Publique d'Etat, attestant de la création de postes supplémentaires de CPIP.

L'AG des personnels d'insertion et de probation syndiqués et non syndiqués du SPIP 17 Antenne de SAINTES, décident ce jour à l'unanimité les modalités suivantes :

- Participation à la manifestation nationale du 10 mai 2016 à PARIS.
- Non participation aux CPU
- Non participation aux réunions institutionnelles
- Non participation aux indicateurs d'objectifs de la Hiérarchie
- Insertion du bandeau suivant dans chaque rapport, « Soit - transmis », fax et mail :
« Le SPIP est actuellement en mouvement protestataire jusqu'à l'ouverture de négociations indemnitaires et statutaires pour la filière insertion et probation et réclame un renfort en ressources humaines, compte tenu de la charge actuelle de travail et du temps imparti pour le réaliser »

Enfin, nous exprimons notre solidarité la plus totale face à l'accident de service de notre collègue survenu au SPIP de ROCHEFORT, et invitons notre hiérarchie à respecter le Code du Travail, dans ses articles L4121-1 et suivants.

Ces actions sont mises en place à compter de ce jour jusqu'à la prochaine AG fixée le 19 mai 2016.

Saintes, le 14 avril 2016.